

Règlement du jeu YT10K

Organisation

Le jeu "YT10K" ci-après dénommé "le Jeu" est organisé par la société :

TroisDix

Résidence Galilée, Bâtiment C, Appartement C301

6 rue Hélène Nebout dite Chef Luc

SAS au capital de 2000 €

Siret 82533606800010 – RCS La Rochelle

Le Jeu est organisé au travers d'une Vidéo Dédiée disponible sur

https://www.youtube.com/channel/UCauT_jx_3LX72rERzvxgZRA et démarre dès le moment où celle-ci est rendue publique.

Les conditions de participation pour remporter les lots diffèrent de l'un à l'autre et sont expliquées ci-après.

Participations

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique disposant d'un accès internet, à l'exception des personnels de la société organisatrice, de ses fournisseurs et partenaires ainsi que les membres de leurs familles.

Les mineurs doivent toutefois obtenir l'autorisation préalable de l'un des deux parents ou du tuteur légal pour participer.

N'est autorisée qu'une participation par personne physique. La création de multiples identités numériques afin de participer plusieurs fois et toute tentative de tricherie avérée entraînera la disqualification totale et sans appel du participant.

Toute participation ne respectant pas les modalités ci-dessous et autres consignes données dans les posts réseaux sociaux et vidéos dédiées ou soumise hors des dates limites sera invalidée.

Lots

10 lots sont mis en jeu pour une valeur approximative de 962,64€ :

- 1 casque vélo Rudy Project Venger Cross
- 1 tente Quechua 2 seconds Fresh & Black
- 1 ceinture Sammie City
- 1 montre Coros Pace 2
- 1 sacoche vélo Zefal Z Avdventure R11
- 1 pack de 10 repas lyophilisés (meilleures ventes Lyophilise & Co)
- 1 paire de manchettes 3D Brubeck
- 1 lampe frontale Stoots Kiska 2
- 3 sachets de Energy Balls Overstim.s + 1 buff aux couleurs de la marque
- 1 sac de trail Oxsitis Pulse 12.X

Modalités du Jeu

Instagram

7 des 10 lots sont mis en jeu sur Instagram. Les participants pourront tenter de remporter chacun d'entre eux au travers de 7 posts dédiés ci-après dénommés « Concours »,

Chaque Concours durera 5 jours. Les participants devront valider les étapes indiquées dans chaque post pour que leurs participations soient valides.

Pour cela, il faudra, entre autres, commenter les dits posts. Les participants sont libres d'ajouter du contenu supplémentaire à leurs commentaires. Cependant l'ajout de propos haineux, racistes, sexistes... pourra entraîner la disqualification du participant.

En cas d'erreur, le participant peut modifier son commentaire. Un seul commentaire est autorisé pour chaque participant et les commentaires de second niveau ne sont pas pris en compte.

Ci-dessous sont indiqués les lots mis en jeu sur Instagram ainsi que les dates de début et de fin des Concours. La date de fin est incluse et les participations sont valables jusqu'à 23h59.

- 1 paire de manchettes 3D Brubeck – du 29/10/20 au 02/11/20
- 1 ceinture Sammie City – du 30/10/20 au 03/11/20
- 1 sacoche vélo Zefal Z Avventure R11 – du 31/10/20 au 04/11/20
- 1 casque vélo Rudy Project Venger Cross – du 01/11/20 au 05/11/20
- 1 pack de 10 repas lyophilisés (meilleures ventes Lyophilise & Co) – du 02/11/20 au 06/11/20
- 1 tente Quechua 2 seconds Fresh & Black – du 03/11/20 au 07/11/20
- 1 montre Coros Pace 2 – du 04/11/20 au 08/11/20

Youtube

3 des 10 lots sont mis en jeu sur Youtube de manière groupée. Il n'y aura donc qu'un seul gagnant,

Cela au travers d'une chasse au trésor virtuelle ci-après dénommée « Chasse » et introduite dans la Vidéo Dédiée.

La Chasse prendra fin lorsque l'un des participants aura résolu la dernière énigme et complété le formulaire indiquant sa réussite.

Des indices pourront être dévoilés comme indiqué dans la Vidéo Dédiée.

Désignation et annonce des gagnants

Instagram

À l'issue de chaque Concours, le gagnant est désigné par la société TroisDix par tirage au sort et à la discrétion de celle-ci.

Si la participation du gagnant tiré au sort est reconnue comme valide, celui-ci sera contacté par message privé. Autrement un nouveau tirage au sort sera effectué.

En cas de non réponse du gagnant au message envoyé dans un délais de 7 jours, le lot sera conservé par la société TroisDix ou son fournisseur, offert à un autre candidat ou remis en jeu ultérieurement.

Youtube

Le gagnant sera le participant réussissant à résoudre en premier la dernière énigme et à en avertir la société TroisDix via le formulaire qui lui sera proposé.

Ce formulaire étant proposé automatiquement à tous les participants arrivant à la fin de la Chasse jusqu'à désactivation de celui-ci par la société TroisDix, il est possible que plusieurs participants puissent le compléter avant que le gagnant n'ait été désigné.

Les données saisies dans ce formulaire sont communiquées par e-mail à la société TroisDix et seul le premier e-mail réceptionné désignera le gagnant. Les participants arrivés à ce stade recevront donc un e-mail leur indiquant si ils ont gagné ou non.

Le nom du gagnant sera indiqué dans la description de la Vidéo Dédiée pour avertir l'ensemble des participants de la fin de la Chasse.

En cas de non réponse du gagnant sous 7 jours à l'e-mail envoyé, les lots seront conservés par la société TroisDix ou ses fournisseurs, offerts à un autre candidat ou remis en jeu ultérieurement.

Remise des lots

Après que chaque gagnant se soit manifesté, son lot lui sera envoyé à l'adresse postale qu'il aura indiqué à la société TroisDix.

La société TroisDix ou le fournisseur du lot ne pourront être tenus pour responsables en cas de défaillance des services de livraison pour un lot non délivré à l'adresse indiqué par le gagnant.

La société TroisDix ou le fournisseur du lot se réserve le droit de remplacer celui-ci par un autre de valeur équivalente si les circonstances l'exigent.

Si, pour quelque raison que ce soit, la société TroisDix ou le fournisseur ne sont plus en mesure de fournir le lot, aucune compensation ne pourra être réclamée.

Modification et annulation

À tout moment, la société TroisDix se réserve le droit de modifier le Jeu, de l'écourter, de le proroger ou de l'annuler sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Si cela est le cas, les participants en seront avertis par tout moyen approprié et plus particulièrement un commentaire sous la Vidéo Dédiée, la publication d'une nouvelle vidéo ou de posts sur ses réseaux sociaux.

Responsabilité de la Société Organisatrice

TroisDix SAS ne saurait être tenue responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des plateformes Youtube et Instagram ou de problème d'accès à celle-ci entraînant l'impossibilité d'accéder au Jeu, d'y participer ou de prendre connaissance des résultats.

TroisDix SAS ne saurait être tenue responsable en cas d'impossibilité d'échange avec le gagnant par courrier électronique ou téléphone pour une raison indépendante de sa volonté. Cela peut être par exemple en cas de panne du fournisseur d'accès internet ou de l'opérateur téléphonique, d'une adresse e-mail mal renseignée...

TroisDix SAS ne saurait être tenue responsable en cas de retard ou d'erreurs de livraison et de détérioration des lots par les services postaux. Dans ces cas, le gagnant ne pourra prétendre à aucune compensation de quelque nature que ce soit.

TroisDix SAS ne saurait être tenue responsable des dommages physiques et matériels provoqués par l'utilisation, bonne ou mauvaise, du lot ou qui surviendraient pendant le déplacement du gagnant pour en prendre possession.

Données personnelles

Les données personnelles qui pourraient être demandées sont destinées à la société organisatrice. Elles ne seront en aucun cas données à un tiers pour une autre raison que la remise des lots.

Divers

Ce Jeu n'est ni organisé, ni parrainé par Youtube ou tout autre réseau social tel que Facebook, Instagram...

Le Jeu sera soumis à la loi française.

Toute participation entraîne l'acceptation entière et complète du présent règlement et aucune réclamation ne pourra être déposée.

Tout litige en rapport au Jeu ou à l'interprétation de son règlement sera tranché souverainement et sans appel par TroisDix SAS.